

Date de dépôt : 25 août 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Sommet américano-russe du mercredi 16 juin : quel coût total pour les collectivités publiques ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le sommet entre les présidents américain et russe Joe Biden et Vladimir Poutine le 16 juin dernier a mobilisé massivement et largement les communes, le canton et la Confédération. Le succès de l'opération, au prix d'un engagement massif et d'une priorisation totale de cet événement sur d'autres activités, a été relevé. Si les retombées économiques pour Genève sont une inconnue totale, la population devrait pouvoir connaître en toute transparence le coût de cet événement pour les collectivités.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions :

- **Quel a été le coût financier total de l'accueil de ce sommet ?***
- **Quel a été le coût financier total pour le canton de Genève ?***
- **Quel a été le coût financier total pour la Ville de Genève ?***
- **Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil d'Etat pour s'assurer que les entités qui ont dû fermer ou ont vu leurs activités réduites du fait du sommet ont été rapidement indemnisées ?***
- **Quel est le montant total des indemnités qui à ce jour ont déjà été versées ? Comment sont-elles réparties entre les communes, le canton et la Confédération ?***

- ***Combien de policiers cantonaux et municipaux genevois et de militaires ont été engagés pour cette opération ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la QUE 1571, le Conseil d'Etat peut apporter les réponses qui suivent.

- ***Quel a été le coût financier total de l'accueil de ce sommet ?***

Les coûts supportés par la Confédération, le canton de Genève et la Ville de Genève n'étant pas encore pleinement disponibles, la réponse à cette question ne peut être fournie pour le moment.

- ***Quel a été le coût financier total pour le canton de Genève ?***

Au niveau du canton, tous les coûts ne sont pas encore connus et sont basés, dans certains cas, sur des estimations, ils pourraient donc encore varier.

Les coûts identifiés par le canton de Genève sont répartis comme suit :

- les coûts sécuritaires (incluant notamment le personnel de la police genevoise, les policiers hors canton, les frais logistiques, l'hébergement, la subsistance, hors militaire et protection civile) s'élèvent à un total de 5 167 000 francs. Une partie de ces coûts devrait être prise en charge par la Confédération;
- les coûts liés au protocole s'élèvent à 222 658 francs (sans les charges de personnel du service), dont 215 955 francs ont été pris en charge par la Confédération. Le coût pour le canton de Genève est ainsi de 6 703 francs;
- les coûts d'indemnisation aux entreprises ne sont à ce stade pas encore disponibles, les dossiers étant en cours en traitement. Ces frais devraient être totalement pris en charge par la Confédération.

- ***Quel a été le coût financier total pour la Ville de Genève ?***

Sollicité, le Conseil administratif souhaite que l'ensemble des coûts afférents à ce sommet, assumés par plusieurs services et unités de l'administration municipale, soient d'abord clairement identifiés et ventilés selon les divers postes de charge de la Ville, avant qu'un chiffre formel soit transmis au Grand Conseil.

- ***Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil d'Etat pour s'assurer que les entités qui ont dû fermer ou ont vu leurs activités réduites du fait du sommet ont été rapidement indemnisées ?***

Le jour du sommet, le Conseil d'Etat a adopté et publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) un arrêté visant à indemniser les entreprises directement touchées par le sommet. L'arrêté fixait notamment les conditions d'indemnisation suivantes :

- 1) être située dans le périmètre fermé au public tel que déterminé par l'arrêté relatif aux mesures sécuritaires liées au sommet USA-Russie du 9 juin 2021;
- 2) avoir subi un dommage effectif et directement causé par une fermeture ordonnée par l'autorité.

- ***Quel est le montant total des indemnités qui à ce jour ont déjà été versées ? Comment sont-elles réparties entre les communes, le canton et la Confédération ?***

A l'issue de plus d'une centaine de demandes d'informations, 57 entreprises ont effectué une demande d'indemnisation pour un montant de 518 600 francs. A ce stade, aucun versement n'a encore pu être effectué, les décisions émises étant susceptibles de recours. Les versements interviendront par la suite.

Ces coûts devraient être pris en charge par la Confédération.

- ***Combien de policiers cantonaux et municipaux genevois et de militaires ont été engagés pour cette opération ?***

Du 14 au 17 juin, jours où l'opération mobilisait le plus de personnes concernant l'aspect sécuritaire, le nombre de personnes mobilisées (policiers cantonaux, policiers confédérés, policiers municipaux et personnel administratif de la police genevoise, hors militaires et protection civile) est détaillé ci-dessous :

	Lundi 14.06	Mardi 15.06	Mercredi 16.06	Jeudi 17.06
Policiers genevois	285	648	813	318
Policiers confédérés	81	511	860	2
Policiers municipaux	-	96	116	-
Assistants de sécurité publique	50	95	87	65
Personnel administratif (police GE)	14	24	32	9
Total	430	1374	1908	394

L'engagement de la protection civile s'est déroulé du 4 au 23 juin (montage et démontage du dispositif ainsi que rétablissement du matériel) et a impliqué 124 miliciens pour un total de 804 jours de service.

Concernant les effectifs de l'armée, 758 militaires ont été engagés dans cette opération.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO